



**DOSSIER D'INSCRIPTION - SAISON 2018 / 2019**  
**DAUPHINS DE FIRMINY - club n°: 17 042 3354**

**GROUPE :** \_\_\_\_\_

- Nouvelle inscription  Renouvellement  
 Ancien Club \_\_\_\_\_

**RENSEIGNEMENTS DU LICENCIÉ**

**NOM :** \_\_\_\_\_ **PRÉNOM :** \_\_\_\_\_

**DATE DE NAISSANCE :** \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ **SEXE :**  H  F **TELEPHONE :** \_\_\_\_\_

**ADRESSE** (si changement en 2018/2019) : \_\_\_\_\_ **CP :** \_\_\_\_\_ **VILLE :** \_\_\_\_\_

**Pour les mineurs, remplir les coordonnées du/ou des responsables:**

**NOM PRENOM :** \_\_\_\_\_ **EN QUALITE DE :** \_\_\_\_\_ **TELEPHONE :** \_\_\_\_\_ **MAIL :** \_\_\_\_\_

**NOM PRENOM :** \_\_\_\_\_ **EN QUALITE DE :** \_\_\_\_\_ **TELEPHONE :** \_\_\_\_\_ **MAIL :** \_\_\_\_\_

**VALIDATION DE L'ADHÉSION :** Je confirme avoir pris connaissance des informations relatives à l'adhésion, la licence, la pratique et des conditions générales (règlement intérieur et charte) des Dauphins de Firminy (Consultable sur le site internet et distribué avec le dossier) et m'engage à les respecter.

**J'autorise / Je n'autorise pas** (rayer la mention inutile) la publication des photos prises lors des compétitions, meetings, stages ou entraînements ou toutes les autres activités du club sur tous types de supports (y compris documents promotionnels et/ou journaux)

**J'autorise** en cas d'urgence, les responsables des Dauphins de Firminy (entraîneurs et dirigeants), à faire pratiquer par l'équipe médicale consultée tous les soins médicaux nécessaires que nécessiterait mon état de santé ou celui de mon enfant.

**J'autorise** mon enfant à participer aux différentes manifestations (Compétitions, stages...) sous la responsabilité des Dauphins de Firminy

Nous prenons acte que tous les frais engagés par le club seront à notre charge en cas d'absence injustifiée en compétition ou stage, et ce, sans justificatif médical.

L'adhérent ou le représentant légal (pour les mineurs) :

**DATE :** \_\_\_\_\_ **SIGNATURE :** \_\_\_\_\_

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE – L'ACCES AUX BASSINS SERA REFUSE**

**TARIFS**

Ces tarifs comprennent la cotisation du club et la licence FFN.

**A chaque compétition de natation course ou de maîtres, le club doit fournir 1 à 3 OFFICIELS LICENCIÉS AUX DF. En cas de manquement, une amende de 60€ par réunion, soit 120€ pour une compétition nous est facturée par officiel manquant. AINSI TOUS LES COMPETITEURS ou R. Légal devront en plus de l'inscription nous fournir un chèque de caution de 30€ pour paiement d'amendes éventuelles en cas de manque d'officiels pour les compétitions. Chèque non retiré si le nageur ou un membre de la famille officie en tant qu'officiel à au moins 1 compétition complète pendant la saison sportive.**

<input type="checkbox"/> 190 €	Babies* Sauve'nage* / Pass'sport de l'eau* / Loisirs enfants*
<input type="checkbox"/> 200 €	Loisirs ados* Aqua-Palmes*
<input type="checkbox"/> 215 €	Natation artistique : Sirènes Natation course : Pass'compétition
<input type="checkbox"/> 225 €	Natation artistique : Juniors et Séniors Natation course : Juniors Seniors 2 <input type="checkbox"/> 30 € (caution off.) Loisirs Adultes
<input type="checkbox"/> 230 €	Natation artistique : Avenirs Natation course : Avenirs <input type="checkbox"/> 30 € (caution off.)
<input type="checkbox"/> 240 €	Natation artistique : Jeunes Natation course : Jeunes <input type="checkbox"/> 30€ (caution off.) Maîtres <input type="checkbox"/> 30 € (caution off.)
<input type="checkbox"/> 250 €	Natation course : Juniors Séniors 1 <input type="checkbox"/> 30 € (caution off.)

<b>REDUCTIONS</b> <input type="checkbox"/> 30 % <input type="checkbox"/> 50 %	Réduction famille au 3 <sup>ème</sup> membre inscrit (-30 %) Réduction famille à partir du 4 <sup>ème</sup> membre inscrit (-50 %). (les réductions famille s'entendent pour les membres d'une même famille même nom, même adresse, sur justificatif à fournir)
<input type="checkbox"/> - 30 €	Carte Auvergne Rhône Alpes
<input type="checkbox"/> - 20 €	Coupon sport ville de Firminy
<input type="checkbox"/> - 15 €	Habitant de Firminy (sur justificatif de domicile à fournir)

**AUCUN REMBOURSEMENT SANS CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION**

\* Pas d'entraînement pendant les vacances scolaires

**RÈGLEMENT :**

**MONTANT TOTAL A REGLER :** \_\_\_\_\_ €

Chèque à l'ordre des Dauphins de Firminy – Règlement en 3 fois possible (Encaissable les 3 premiers mois)

1<sup>er</sup> règlement : \_\_\_\_\_ 2<sup>ème</sup> règlement : \_\_\_\_\_ 3<sup>ème</sup> règlement : \_\_\_\_\_

(Date : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_) (Date : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_) (Date : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_)

Espèces : \_\_\_\_\_  Chèques vacances : \_\_\_\_\_  Coupons Sports : \_\_\_\_\_  Autres : \_\_\_\_\_

Caution 30€ pour absence d'officiel sur les compétitions de natation course et maître

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET – PIÈCES À FOURNIR – CADRE RÉSERVÉ AU CLUB**

- 1 certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation (Moins de 3 mois) ou attestation signé pour les nageurs 2016-2017 ou 2017-2018
- 1 photo d'identité du nageur
- Autorisation parentale remplie et signée pour les mineurs
- Remise de l'ancien badge (ancien adhérent)
- 5 € pour achat du badge (nouveau adhérent)
- Feuille Renseignement FFN Remplie
- Règlement Financier Complet

- GROUPES**  Fiche Sanitaire
- COMPÉTITION**  \* Fiche Contrôle Anti-dopage
- \* Charte Sportive Remplie et Signée

DOSSIER RENDU COMPLET LE : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

**CHARTRE SPORTIVE DES LICENCIES DES DAUPHINS DE FIRMINY**

Le sport joue un rôle social et culturel primordial. Se faire une place dans une équipe, acquérir des valeurs solidaires, comprendre la notion de l'effort, de fair-play, de respect, se doter d'un esprit compétitivité, sont autant d'apprentissages que permet la pratique sportive. Tels sont les valeurs que nous nous engageons tous à respecter ! Cette charte est fondée sur les principes déontologiques du sport. Elle fixe le cadre général des relations entre les licenciés, leurs familles et le club au sein des différentes sections. Tout licencié au Club des Dauphins de Firminy s'engage à respecter les valeurs énoncées par cette charte qui a pour objet de définir et de matérialiser tous droits et devoirs de tous les acteurs : sportifs, familles et entraîneurs.

**Etre parent d'un licencié, c'est :**

- Encourager et soutenir l'enfant dans son accomplissement sportif
- Participer aux manifestations avec déplacements à l'extérieur et si possible en officiant
- Favoriser l'intégration harmonieuse de son projet sportif au sein des sphères scolaires et familiales
- S'informer de l'évolution de son enfant au sein de sa section et du club
- Ne pas rentrer dans les vestiaires sans y avoir été autorisé
- Respecter et faire respecter les horaires (déposer et récupérer l'enfant à l'heure)
- M'assurer que mon enfant à bien entrainement et s'y rend bien. Le récupérer à l'heure à la fin des entrainements et des compétitions (stage...)

**Etre licencié au Club des Dauphins, c'est bénéficier :**

- d'une structure sportive affiliée à la Fédération Française de Natation et d'un cadre sécuritaire
- de l'accès au circuit fédéral des compétitions et championnats grâce à la licence
- d'un encadrement impliqué, qualifié, diplômé (pour les entraîneurs salariés) et compétent
- d'entraînements fixes et de stages ponctuels
- de matériel spécifique (dans la limite des moyens du Club)
- d'une prise en charge partielle des frais lors de compétitions (définie au préalable par le bureau du Club)

**Etre licencié au Club des Dauphins, c'est s'engager à :**

- Respecter les règles et décisions édictées par la Fédération Française de Natation et le bureau du Club des Dauphins
- S'entraîner avec sérieux, motivation et envie de progresser, sans recours à des artifices (tel dopage) et effectuer au moins un contrôle médical en début de saison sportive (visite obligatoire pour l'obtention de la licence)
- M'organiser pour être le plus performant possible lors des entrainements et surtout lors des compétitions
- Participer avec assiduité, ponctualité aux entrainements (par respect pour son équipe et ses entraîneurs) et aux compétitions
- Faire confiance à son entraîneur (respect des entrainements, des décisions sportives et engagements aux compétitions)
- Respecter le nombre minimum d'entrainements requis par section (demandé en début de saison par l'entraîneur)
- Participer aux compétitions, meetings, stages afin de ne pas pénaliser son équipe et son Club (3 compétitions obligatoires pour les maîtres compétiteurs et Interclubs de natation obligatoire pour tous les nageurs du club)
- Participer aux compétitions dans les conditions données par les entraîneurs et l'équipe dirigeante
- Faire preuve de fair-play et de respect envers ses adversaires et ses partenaires
- Respecter tous les représentants officiels (entraîneurs, dirigeants, officiels et bénévoles)
- Ne pas contester les décisions (des officiels, juges...), quelles que soient les circonstances
- Respecter le règlement intérieur de tous les établissements et équipements sportifs fréquentés et utilisés
- Etre ponctuel (arrivée et départ) aux entrainements et lors des déplacements
- Porter les couleurs du club (t-shirt, survêtements, bonnet, etc) lors des meetings, compétitions
- Durant les stages, déplacements, compétitions, adopter un comportement qui mette en valeur l'image du sport et du club
- Prévenir au plus tôt son entraîneur de toute absence à l'entraînement et aux compétitions

*Signature du licencié*

*Signature du responsable légal (pour les mineurs)*

## **REGLEMENT DU CLUB DES DAUPHINS DE FIRMINY – SAISON 2018 / 2019**

- Tout nouveau membre à jour de cotisation devient membre adhérent de l'association.
- Tous les membres de l'association sont affiliés à la Fédération Française de Natation par une licence, ils bénéficient d'une assurance via cette licence.
- Seules les personnes ayant fourni un dossier d'inscription complet deviennent membres du club et peuvent participer aux entraînements.
- La cotisation comprend une partie fixe payée à l'inscription chaque saison par chaque adhérent. Il pourra être éventuellement ajouté une participation aux frais de déplacements effectués par l'adhérent sous les couleurs de l'association.
- Un adhérent qui cesse de participer aux activités de l'association ne peut prétendre au remboursement de la cotisation, quel qu'en soit le motif.
- L'association n'est en aucun responsable des fermetures de la piscine, du calendrier annuel (jours fériés). Les cours qui ne peuvent pas être assurés pour ces motifs ne peuvent pas être récupérés.
- Les entraînements pourront être supprimés par les responsables, pour des raisons exceptionnelles (encadrement insuffisant, mouvement de grève du personnel municipal, etc....).
- Les absences, pour quelque motif que ce soit ne seront pas récupérables sur un autre créneau horaire.
- L'utilisation des badges d'accès délimitant nos créneaux est obligatoire et valable uniquement pendant les créneaux horaires alloués au club. Les badges seront sous la responsabilité des adhérents et seront facturés 5€ en cas de perte, de vol, de dégradation.
- Tous les adhérents doivent se conformer au règlement intérieur des piscines (et établissements) établis par les municipalités qui accueillent l'association.
- Le club des Dauphins de Firminy décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'affaires personnelles pendant la période de prise en charge des adhérents. Il est donc recommandé aux nageurs de ne pas apporter d'objets de valeur.
- Il est demandé aux nageurs de ne pas utiliser les casiers à vêtements à empreintes et codes (le club n'ayant pas les codes d'ouverture en cas de problème).
- Les entraîneurs, éducateurs, membres du bureau sont chargés de faire respecter le présent règlement. Tout manquement à celui-ci sera suivi de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'association sans pouvoir prétendre à aucun remboursement de cotisation.
- Les adhérents sont tenus en toutes circonstances (entraînements, déplacements, stages, compétitions...) d'adopter un comportement non préjudiciable à l'image du club des Dauphins de Firminy.
- Il est demandé aux parents et aux nageurs de répondre favorablement en cas de sélection pour une compétition ou de prévenir l'entraîneur le plus vite possible en cas d'impossibilité majeure. Toute absence non justifiée par un certificat médical entraînant des frais au club (véhicule, hôtel...), provoquera la facturation de ces derniers à l'adhérent concerné.
- Il est demandé aux parents et aux nageurs de respecter les horaires d'entraînement, de convocations, de respecter les heures de rendez-vous aller et retour des compétitions et de tout autre déplacement.
- Il est demandé aux parents de vérifier que l'entraînement se tienne bien et que leur enfant se présente bien au bord du bassin au début du cours. La responsabilité du club prend effet au passage du pédiluve séparant les douches du bassin. En tout autre cas, le club ne pourra être tenu responsable de l'absence de votre enfant. Il est également demandé aux parents de venir récupérer les enfants dès la fin de leur cours, en dehors des séances d'entraînement, les nageurs mineurs sont sous la responsabilité des parents.
- Chaque adhérent ou son représentant doit respecter le matériel mis à disposition par l'association ou les établissements qui nous accueillent.
- Il est rappelé que les places de parking situées devant l'entrée de la piscine sont exclusivement réservées aux personnes à mobilité réduite.
- Chaque adhérent ou son représentant légal, autorise le club à publier, dans la presse ou sur le site Internet du club ([www.dauphinsdefirminy.fr](http://www.dauphinsdefirminy.fr)), les photos prises lors des diverses manifestations, entraînements ou activités. Sauf en cas de demande écrite contraire
- En cas de non-respect de l'assiduité imposée aux groupes compétiteurs, l'entraîneur a la possibilité de muter le nageur dans un autre groupe
- Tous les nageurs du club doivent participer aux compétitions par équipes (Interclubs) et se soumettre aux décisions de l'équipe dirigeante. Tout refus ou absence pourra entraîner une exclusion du club sans remboursement possible.

**Le Club des Dauphins rappelle à chaque adhérent qu'il a accès aux vestiaires 15 minutes avant le début de son entraînement à condition que l'entraîneur soit présent dans la structure**

**DOCUMENT A CONSERVER PAR LE NAGEUR**